



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts du gaz****Septième session**

Genève, 26 et 27 mars 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la septième session**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 26 mars 2020 à 10 heures<sup>1</sup>.**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Observations liminaires.
3. Élection du Bureau.
4. Activités et priorités de la Commission économique pour l'Europe et de son Comité exécutif.
5. Gaz et objectifs de développement durable.
6. Décarbonisation.
7. Chaîne de valeur du gaz : les transports et les autres filières.
8. Informations actualisées sur les activités des États membres de la Commission économique pour l'Europe et des industries et organisations gazières (tour de table).
9. Informations actualisées sur la mise en œuvre du plan de travail pour 2018-2019 et du plan de travail pour 2020-2021.
10. Présentation des résultats et des recommandations du projet « Moyens de promouvoir l'énergie durable ».
11. Préparatifs de la huitième session du Groupe d'experts du gaz.

---

<sup>1</sup> Les représentants participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne (<http://www.unece.org/index.php?id=52737>), si possible deux semaines au moins avant le début de la session. Le jour de la première séance, ils sont priés de se présenter, au moins quarante-cinq minutes avant le début de celle-ci, au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (en face du bâtiment de la Croix-Rouge – voir plan sur le site Web de la Division de l'énergie), afin d'obtenir un badge auprès du Groupe des cartes d'identité (Section de la sécurité et de la sûreté) de l'Office des Nations Unies à Genève. L'enregistrement s'effectue tous les jours ouvrables au portail de Pregny de 8 heures à 17 heures. Le secrétariat peut être joint par téléphone (poste 73158).



12. Questions diverses.
13. Adoption des conclusions et recommandations.
14. Adoption du rapport et clôture de la session.

## **II. Annotations**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour. Les documents établis pour la session seront publiés sur la page du site Web de la Division de l'énergie durable de la CEE consacrée au gaz naturel<sup>2</sup> dès qu'ils seront disponibles.

### **2. Observations liminaires**

Les observations liminaires porteront entre autres sur les efforts déployés par le Groupe d'experts pour aider les États membres de la CEE à honorer certains engagements politiques de première importance, tels le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

### **3. Élection du Bureau**

À sa cinquième session, en mars 2018, le Groupe d'experts a élu un Bureau pour un mandat de deux ans, soit jusqu'en mars 2020. Le Groupe d'experts élira un Bureau pour un mandat de deux ans qui commencera à la fin de la septième session.

### **4. Activités et priorités de la Commission économique pour l'Europe et de son Comité exécutif**

À sa vingt-huitième session, du 25 au 27 septembre 2019, le Comité de l'énergie durable (ci-après, le Comité) a pris note, dans son rapport (ECE/ENERGY/123), des progrès accomplis par le Groupe d'experts dans la réalisation des activités qui lui avaient été confiées. Il a approuvé le plan de travail du Groupe d'experts du gaz pour 2020-2021, tel que présenté dans le document ECE/ENERGY/2019/10, ainsi que la prorogation de son mandat jusqu'au 31 décembre 2021, avec possibilité de prolongation.

Des informations seront communiquées concernant les activités du Comité de l'énergie durable et les éventuelles nouvelles décisions du Comité exécutif qui présentent un intérêt pour le Groupe d'experts.

Le secrétariat informera notamment le Groupe d'experts des faits nouveaux relatifs à la proclamation d'une Année internationale du méthane par l'Assemblée générale des Nations Unies.

### **5. Gaz et objectifs de développement durable**

Le Groupe d'experts prendra connaissance des initiatives récemment mises en œuvre en vue d'utiliser le gaz naturel en tant qu'élément moteur dans la réalisation des ambitions économiques, environnementales et sociales du Programme 2030, traduites en 17 objectifs de développement durable (ODD).

Les débats seront axés sur les ODD relatifs à l'accès aux services énergétiques, aux questions de genre et à la diversité, aux mesures de lutte contre les changements

---

<sup>2</sup> [http://www.unece.org/energy/se/docs/natural\\_gas.html](http://www.unece.org/energy/se/docs/natural_gas.html).

climatiques qui passent par l'atténuation des émissions de méthane, à la qualité de l'air, à l'emploi et à la conduite d'une transition juste, ainsi qu'aux villes durables.

## **6. Décarbonisation**

À sa vingt-huitième session, le Comité a réaffirmé que les combustibles gazeux – qu'il s'agisse du gaz naturel classique, des gaz renouvelables/décarbonés ou de l'hydrogène – continueraient à servir de vecteurs énergétiques pendant un certain temps. Il a donc demandé au Groupe d'experts du gaz et au Groupe d'experts de l'énergie renouvelable d'aider les États membres de la CEE à mettre en place des mesures propres à stimuler le recours aux gaz renouvelables, décarbonés et à teneur faible ou nulle en carbone.

Le Groupe d'experts étudiera de nouvelles stratégies de décarbonisation qui exploitent les synergies entre les énergies renouvelables (électricité et gaz) tout en utilisant les infrastructures gazières en tant qu'épine dorsale d'un système de fourniture d'énergie à faible émission de carbone. Le Groupe d'experts présentera : plusieurs solutions relatives au faisceau d'interdépendances entre électricité et gaz ; des techniques de production de gaz à faible teneur en carbone, décarbonés et renouvelables ; des études de cas portant sur le captage (utilisation) et le stockage du carbone, qui mettent en évidence les effets positifs de ces techniques sur l'efficacité et la décarbonisation du système énergétique.

## **7. Chaîne de valeur du gaz : les transports et les autres filières**

Le Groupe d'experts a essentiellement pour mandat d'offrir un cadre aux échanges sur la production, la distribution et la consommation durables et non polluantes de gaz et de gaz naturel liquéfié (GNL) dans la région de la CEE. En 2019, il a examiné quatre tracés de gazoducs d'acheminement en Europe. En 2020, il portera son attention sur les tendances, les événements, et les nouveaux marchés et les utilisations finales innovantes en rapport avec le GNL en Eurasie.

Le Groupe d'experts sera également informé de plusieurs initiatives de promotion de l'utilisation du gaz naturel comprimé et du GNL dans le transport routier, récemment mises en œuvre dans certains États membres de la CEE.

## **8. Informations actualisées sur les activités des États membres de la Commission économique pour l'Europe et des industries et organisations gazières (tour de table)**

Les représentants d'États membres de la CEE, d'industries gazières et d'organisations internationales rendront compte de leurs travaux et des faits nouveaux survenus depuis mars 2019. Le Groupe d'experts prie les représentants des États membres et des organisations de faire parvenir à l'avance au secrétariat, dans la mesure du possible, le fichier électronique de leurs exposés dans l'une des trois langues de travail de la CEE (anglais, français ou russe).

## **9. Informations actualisées sur la mise en œuvre du plan de travail pour 2018-2019 et du plan de travail pour 2020-2021**

Le Groupe d'experts sera informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan de travail pour 2018-2019, lequel a également été présenté au Comité à sa vingt-huitième session.

Le Groupe de travail examinera son plan de travail pour 2020-2021 (ECE/ENERGY/2019/10) et désignera des chefs de file pour chacune des activités.

## **10. Présentation des résultats et des recommandations du projet « Moyens de promouvoir l'énergie durable »**

Le Groupe d'experts sera informé des résultats de la première phase du projet, lancé au début de 2017, des principales observations formulées à cet égard et des plans de la prochaine phase. Une importance particulière sera accordée aux recommandations stratégiques à l'intention des États membres, aux défis énergétiques régionaux et mondiaux, et au rôle du gaz dans la réalisation de la transition vers un avenir énergétique durable.

## **11. Préparatifs de la huitième session du Groupe d'experts du gaz**

Le Groupe d'experts s'intéressera aux préparatifs de sa huitième session. Il passera notamment en revue les thèmes qui auront été proposés pour la partie de la session consacrée aux questions de fond. Cette huitième session devrait avoir lieu au premier trimestre de 2021.

## **12. Questions diverses**

Les participants pourront examiner toute autre question soulevée avant ou pendant la session qui relève des attributions du Groupe d'experts. Dans la mesure du possible, les représentants sont invités à faire savoir à l'avance au secrétariat ou au Président s'ils souhaitent soulever des questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **13. Adoption des conclusions et recommandations**

Le Groupe d'experts sera invité à adopter les conclusions et recommandations convenues.

Les projets de conclusions et de recommandations seront si possible communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la session.

## **14. Adoption du rapport et clôture de la session**

Le Président, avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et recommandations adoptées. Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport à partir d'un projet établi par le secrétariat en collaboration avec le Bureau, après quoi le Président prononcera la clôture de la session.

---